



# POLE RESSOURCES HUMAINES DEPARTEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION INSTITUT DE FORMATION DES METIERS D'AIDE INSTITUT DE FORMATION D'AMBULANCIERS

# Dossier d'inscription à la formation conduisant à l'attestation d'Auxiliaire Ambulancier

# **Adresse:**

Institut de Formation des Métiers d'Aide (IFMA)
Institut de Formation des Ambulanciers
50 Route de Saint Sébastien
44093 Nantes cedex 1

#### Contacts:

Tel secrétariat : 02 53 48 20 49

Secrétariat ouvert le :

- Tous les jours de 8h30 à 16h30 sauf le mercredi

Courriel: <u>bp-secretariat-ifa@chu-nantes.fr</u>

Télécopie: 02 53 48 20 50

Site internet : <a href="http://www.chu-nantes.fr">http://www.chu-nantes.fr</a>

#### NOTICE D'INFORMATION

# A lire impérativement avant de compléter le dossier d'inscription

#### 1- Préambule

Le professionnel titulaire du poste d'auxiliaire ambulancier assure la conduite du véhicule sanitaire léger ou est l'équipier de l'ambulancier, dans l'ambulance conformément à l'arrêté du 11 avril 2022 modifié.

La formation est dispensée au sein de l'Institut de Formation d'Ambulanciers du CHU de Nantes.

La formation se déroulera du 30 septembre au 16 octobre 2024

#### 2- Contenu de la formation

- Module 1 : L'hygiène et prévention de la transmission de l'infection
- Module 2 : La déontologie
- Module 3: Manutentions et règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients.
- ➤ Module 4 : Respect des règles et valeurs de la profession et gestion administrative du dossier de transport.
- Module 5: Assure les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient seul et en équipe
  - Les urgences vitales et potentielles
  - Les risques collectifs

### 2- Calendrier

- Ouverture des inscriptions :
  - Jeudi 2 mai 2024
- Clôture des inscriptions :
  - o Vendredi 28 juin 2024 (cachet de la poste faisant foi)

#### 3- Modalités d'inscription à la formation

L'envoi des pièces obligatoires doit être réalisé au plus tard le <u>28 juin 2024 par voie postale</u> <u>uniquement (cachet de la poste faisant foi)</u> à l'adresse de l'institut de formation d'ambulancier :

Institut de Formation des Métiers d'Aide (IFMA)
Institut de Formation des Ambulanciers
50 Route de Saint Sébastien
44093 NANTES Cedex 01

### Adresser au plus tôt les pièces obligatoires c'est être garant d'une confirmation d'inscription

Recommandation : les candidats sont invités à noter avant l'envoi, leur adresse au dos de l'enveloppe et à vérifier le timbrage lorsqu'ils déposent les pièces obligatoires pour l'inscription, à la poste.

Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas traité.

#### 4- Durée de la formation

Enseignement théorique et pratique: 70 heures soit 2 semaines de 35 heures.

AFGSU: 21h soit 3 jours

Heures totales de formation : 91heures

Les horaires de la formation : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 avec pause déjeuner de 12h00 à 13h30

#### Groupe de **25 personnes**

A l'issue des épreuves de validation des compétences, le stagiaire se voit délivrer l'Attestation de Formation d'Auxiliaire Ambulancier.

La validation des compétences est réalisée à partir d'évaluations pratiques (gestes d'urgence, manutention, hygiène) et écrite (type QCM ou QROC).

#### 5- Les conditions d'admission

L'accès à cette formation n'est pas soumis à une épreuve de sélection. Cependant, un **stage de 35 heures** minimum dans une entreprise de transport sanitaire est obligatoire. Les dossiers seront classés suivant les **priorités** ci-dessous :

<u>Priorité 1</u>: candidats exerçant déjà cette activité sans formation ou étant salariés d'une entreprise de transport sanitaire (fournir une **attestation de l'employeur**)

<u>Priorité 2</u>: candidats justifiant d'un stage d'au moins une semaine (35 heures) dans une entreprise de transports sanitaires à la date limite de dépôt des dossiers (soit le 28 juin 2024). Fournir l'attestation complétée figurant en annexe II. Les dossiers seront classés par ordre d'arrivée (complet).

#### En outre les candidats devront être titulaires :

- du permis de conduire B hors période probatoire à la date du 30 septembre 2024 (il faut donc avoir son permis de conduire depuis plus de 3 ans ou depuis plus de 2 ans pour les conducteurs issus de la conduite accompagnée);
- d'un certificat médical délivré par un médecin agréé par le préfet pour les visites médicales des permis de conduire (CERFA 14880\*02) attestant l'aptitude à la conduite des ambulances. Examen payant et renouvelable tous les 5 ans ;
- d'un certificat médical de non contre-indication à la profession d'auxiliaire ambulancier délivré par un médecin agréé par l'Agence Régionale de la Santé (absence de problèmes locomoteurs, psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre...)
- d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

Il convient d'être immunisé contre **l'hépatite B**, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et contre la tuberculose.

#### 6- CONDITIONS MATERIELLES DE LA FORMATION

Une participation aux frais de formation est demandée. Elle s'élève pour la formation à 1000 €

L'attention des candidats est attirée sur les conditions de financement de la formation.

Ils devront apporter la preuve de la prise en charge par un organisme financeur au plus tard avant le 2 août 2024.

En l'absence de prise en charge par un organisme extérieur, les candidats retenus se verront établir un contrat de formation professionnelle mentionnant un financement propre de la formation

- Une caution de 100€ est demandée au candidat lors de l'inscription à la formation et qui ne sera encaissée qu'en cas de désistement d'un candidat retenu pour la formation, sans motif relevant d'un cas de force majeure.
- Hébergement : l'I.F.A n'a pas d'internat.
- Les candidats devront souscrire à titre personnel une assurance risques professionnels et responsabilité civile

#### **VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION**

# Pièces à fournir pour votre inscription

- ➤ La fiche d'inscription complétée avec une photo d'identité originale agrafée ;
- → 1 attestation de l'employeur justifiant que le candidat est embauché dans une entreprise de transport sanitaire (pour les personnes salariées d'une entreprise de transport sanitaire)
- → 1 attestation de stage en entreprise de transport sanitaire (minimum 35 heures) obligatoire (annexe III)
- 1 curriculum vitae ;
- → 1 chèque de caution de 100€, libellé à l'ordre du Pôle formation CHU de Nantes, pour l'inscription ou attestation de prise en charge par l'employeur
- → 1 photocopie de la carte d'identité (recto verso) ou 1 photocopie du titre de séjour valide pour les personnes de nationalité étrangère;
- → 1 photocopie du permis de conduire B (recto verso) hors période probatoire à la date du 30 septembre 2024.
- 1 photocopie du certificat médical délivré par un médecin agréé par le préfet pour les visites médicales des permis de conduire (CERFA 14880\*02) attestant l'aptitude à la conduite des ambulances. Examen payant et renouvelable tous les 5 ans ; la liste des médecins agréés en Loire Atlantique est consultable sur : <a href="http://www.loire-atlantique.gouv.fr/">http://www.loire-atlantique.gouv.fr/</a> puis « démarches administrative » puis « Permis de conduire » puis « aptitude physique à la conduite, visite médicale »

http://loire-atlantique.gouv.fr/Demarches-administratives/Circulation/Medecins-agrees-pour-le-controle-medical-de-la-conduite

➤ Un certificat médical délivré par un médecin agréé attestant la non contre-indication à la profession d'ambulancier (annexe I) (absence de problèmes locomoteurs, psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession) et attestation de la mise à jour des vaccinations (annexe II); seul ce document sera accepté dans le dossier d'inscription. La liste des médecins agréés est consultable sur :

Cliquez ici: http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr/Medecins-agrees.96125.0.html

Le dossier doit nous être adressé <u>uniquement par voie postale</u>

<u>Jusqu'au 28 juin 2024 inclus (cachet de la poste faisant foi)</u>

à l'IFMA- Institut de Formation des Ambulanciers – 50 Route de Saint Sébastien-44093

NANTES CEDEX 1

Aucun dossier ne doit être déposé dans la boîte à lettre de l'I.F.A ou déposé au secrétariat



# INSTITUT DE FORMATION D'AMBULANCIERS CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE de NANTES

# **DOSSIER D'INSCRIPTION**

# AUXILIAIRE AMBULANCIER

# Du 30 septembre au 16 octobre 2024

Photo d'identité

<sup>(1)</sup> Mme $\square$	Mr □	
NOM de Na	issance (en caractère d'imprimerie)	
NOM d'Usa	ge	
Prénom		
Nationalité		
Date de nai	ssance : Lieu de naissance :	
Adresse :		
♣Domicile (Préciser si	: ø portable : Liste Rouge)	_
Etes – vou	s actuellement salarié(e) ? OUI □ NON □ si oui : CDI □	CDD □
Emploi ex	ercé :	
Diplômes	scolaires obtenus :	
Diplômes	de secourisme :	
Prise en c	narge financière : Personnelle	
Chèque N	°: (Chèque de caution à joindre avec la fich	e d'inscription)
	né (e) atteste sur l'honne gnements mentionnés sur ce document.	eur l'exactitude
J'accepte	sans réserve le règlement qui régit les modalités d'inscription.	
Fait à	Le20	
	Signature du car	ndidat

# **ANNEXE I**

# A établir par un médecin agréé par l'ARS n'étant pas le médecin traitant du candidat

#### **CERTIFICAT MEDICAL**

le soussigné(e), médecin agréé <sup>(1)</sup> par l'ARS certifie, avoir examiné ce jour
- Mme, Mr (Nom)(Prénom)
- Né(e) le
et atteste n'avoir constaté aucune contre-indication à la profession d'ambulancier (absence de problème ocomoteurs, psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession d'ambulancier : visuel, auditiamputation d'un membre)
A, Le
(Signature et tampon)

<sup>(1)</sup> Pour connaître la liste des médecins agréés, pour la rédaction du certificat d'aptitude, vous pouvez vous renseigner à l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Site Internet :  $\underline{\text{www.ars.paysdelaloire.sante.fr}} \text{ rubrique } \\ \text{``un thème un clic''} \text{``puis médecins agréés.}$ 

# **ANNEXE II**

# CERTIFICAT MEDICAL DES VACCINATIONS

# A FAIRE REMPLIR PAR UN MEDECIN

# Référence législative :

Article 6 de	ľarrêté	du 18/04/07	modifiant	l'arrêté di	1 26/01/2006

« Pour se présenter aux épreuves de sélection, le candidat doit fournir un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France »

∜ NOM de famille :	NOM d'usage :
∜ Prénom :	
∜ Date de naissance :	
Suivre le calendrier vaccinal en vigueur et le E  Diphtérie - Tétanos – Poliomyélite – Coqueluche	BEH de l'année

Dernier rappel effectué						
Nom du vaccin Date N° lot						

# **Hépatite B**:

Schéma vaccinal	Nom du vaccin	Numéro du lot
Date 1ère injection :		
Date 2 <sup>ème</sup> injection :		
Date 3ème injection à 6 mois :		
Autres injections		

υ	0	<u>sa</u>	g	e	aı	1t	<b>I-</b> (	C	0	r	S	•

Anticorps anti-HBs:		Fournir copie du résul	tat
Anticords anti-HBS:	Ul/l	Fournir cobi	e au resui

Si Anticorps anti-HBs < 100 UI/I		
Alors dosage des :		
2 - Anticorps anti-HBc : UI/I	Fournir copie du r	ésultat
<u>Et</u>		
3 - Antigène HBs : UI/I	Fournir copie du	résultat
Se référer à l'algorithme du calendrier vaccinal 201 contre l'hépatite B	16 relatif à l'immunisatio	on des professionnels de santé
B.C.G. :		
Vaccin intradermique ou Monovax®	Date (dernier vaccin)	N° lot
COVID : 3 vaccinations □		
Je soussigné(e) docteur		•
Mme, M		
avoir vérifié son statut vaccinal concernant d'immunisation contre l'hépatite B.	ies vaccinations on	iigatoires et les conditions

Fait à .....

Le ....../ ...../ 20

# **ANNEXE III**

# ATTESTATION DE VALIDATION DU STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

CANDIDAT					
NOM DE NAISSANCE:					
NOM D'USAGE :					
Prénom :					
Adresse complète :					
Téléphone :		_			
Fax :					
Mail :					
DATE DU STAGE : du_			au _		
Durée en heures :					
<u>ENTREPRISE</u>					
Nom :					
N° Siret :					
Adresse complète :					
Téléphone :		_ Fax :			
Mail :					
Nom du responsable du suiv	i du stage d'or	ientation pro	fessionnelle	:	
Fonctions dans l'entreprise :					
EVALUATION DU CANDIDA	<u>AT</u> :				
CRITERES	Insuffisant	Moyen	Bon	Très bon	Observations
Intérêt pour la profession d'ambulancier					
Curiosité intellectuelle					
Exactitude, rigueur					
Capacité à s'intégrer au sein d'une équipe					
Appréciation générale					

non 🗆

STAGE VALIDE : oui □ Cachet du responsable de l'entreprise